

*Le français suit l'anglais*

## **MEDIA STATEMENT (for Immediate Distribution)**

**16 January 2025**

The Hassan Diab Support Committee (HDSC), which has been active on Hassan Diab's behalf for over sixteen years, is issuing this **Media Statement** to provide the true fundamental facts which are being ignored or deliberately distorted by those who seek to scapegoat this innocent man.

### **Hassan Diab: An Innocent Man Scapegoated by Lies and Disinformation**

On 2 January 2025, Elon Musk wrote on 'X' that "*the mass murderer*" is "*living free as a professor in Canada*". Musk also copied a tweet by the leader of the Conservative Party, Pierre Poilievre (14 November 2024): "*A man convicted in a French court for killing 4 people in a Paris bombing is living freely in Canada, even working as a professor ...*".

Since early November 2024, there has been a concerted and malicious campaign, launched by B'nai Brith and others, in Canada, Israel, the UK, and the USA. It has directly triggered hate mail and death threats against Hassan Diab, his wife, and two children. The campaign was further boosted on 13 November 2024 by a front-page op-ed in the *National Post* written by the Israeli ambassador to Canada, Iddo Moed. Articles appeared on 10 January 2025 in the *National Post* and the *Ottawa Citizen* trumpeting the headline: "*Convicted bomber, Carleton part ways*".

The French case against Dr. Diab was always extremely weak, a fact acknowledged by the Canadian extradition judge, Robert Maranger, who reluctantly committed Hassan for extradition to France in 2011. In his committal decision, Justice Maranger stated that the case against Hassan "*contained a great deal of argument, hypothesis, conjecture, and references to information received, without describing the source of that information or the circumstances upon which it was received*". He added that "*the prospects of conviction, in the context of a fair trial, seem unlikely*."

After Hassan was extradited to France in 2014, two of France's most experienced and respected investigating judges, Jean-Marc Herbaut and Richard Foltzer, conducted a thorough and meticulous investigation. They found no direct evidence of Dr. Diab's involvement in the 1980 attack on the synagogue on rue Copernic, and all scientifically verifiable evidence excluded him. The French investigators did, however, find solid evidence confirming that he was in Beirut at university, studying for and writing exams, when the bomber was in Paris. On 12 January 2018, Herbaut and Foltzer issued an 80-page **Order of Dismissal**, having found no evidence to justify sending Hassan Diab to trial. After 38 months of incarceration (much of it in solitary confinement) in a French prison without any formal charge, Dr. Diab was immediately released and he returned to his home and family in Canada on 14 January 2018.

In April 2018, the State Prosecutor, along with the civil parties representing the families of the victims, launched an appeal against the Order of Dismissal. The process dragged on for almost three years until, in January 2021, the Appeal Court overturned the investigating judges' Order of Dismissal and ordered that Hassan Diab be sent for trial. Hassan's Canadian lawyer, Don Bayne, commented: "*The serious multiple errors of fact, reliance on evidence so unreliable it should be disregarded, misstatement of its own mandated handwriting report, resort to sheer speculation in an effort to explain away 'essential elements' of exculpatory fingerprint and consistent alibi evidence, willful ignorance of the actual evidence and imposition on Hassan Diab of an impossible onus to prove absolute innocence 'indisputably' demonstrate that the decision of the French Court of Appeal to set aside the Investigation Judges' Order of Dismissal and order that Hassan Diab be put on trial in France is an unjust decision and one that perpetuates over a decade-long miscarriage of justice.*" [For Don Bayne's full analysis: <https://www.justiceforhassandiab.org/wp-content/uploads/2021/05/DIAB-Memo-France-COA-2021-05-05.pdf>]

The label "*convicted synagogue bomber*", plastered on Dr. Diab's identity, is a vilification resting on the verdict of an *in absentia* bogus trial at the Paris Special Assize Court in 2023. The trial was designed to convict Hassan Diab, and the verdict resulted from defamatory fabrications, secret "intelligence", denial of exculpatory evidence, and perjury. It is important to note that during the trial, the two investigating judges (Jean-Marc Herbaut and Richard Foltzer), testified in Hassan's defence, repeating their original conclusion that there was no basis for a conviction. The Special Assize Court ignored their findings and declared Hassan guilty.

The unjust French conviction was based on secret, unsourced, uncircumstanced and unreliable "intelligence" – inadmissible in our system of justice. **Canada must not be party to this injustice and must state urgently and unequivocally that Hassan Diab will not be subjected to a second extradition.**

**For more information and full details on any of the above:**

**Roger Clark**  
**erogclark@gmail.com**  
**Hassan Diab Support Committee**  
**<https://www.justiceforhassandiab.org>**

**Le français**

## **DÉCLARATION AUX MÉDIAS (à distribuer immédiatement)**

**le 16 janvier 2025**

Depuis seize ans, le Comité de soutien de Hassan Diab travaille sans relâche, afin d'appuyer celui-ci. Le Comité publie cette **Déclaration aux médias**, afin de dire la vérité au sujet de M. Diab, vérité qui est niée ou déformée par ceux et celles qui cherchent à faire de cet homme innocent un bouc émissaire.

### **Hassan Diab : Un homme innocent transformé en bouc émissaire par les mensonges et la désinformation**

Le 2 janvier 2025, Elon Musk a écrit sur 'X' que "*l'homme coupable du meurtre de nombreuses personnes*" [...] "*vit libre en tant que professeur au Canada*". Musk a aussi repris le tweet du chef du Parti conservateur, Pierre Poilievre (le 14 novembre 2024), selon lequel "*un homme, condamné par une cour en France pour le massacre de quatre personnes lors d'un attentat à la bombe à Paris, vit librement au Canada et travaille même comme professeur.*"

Depuis le début du mois de novembre 2024, une campagne concertée et malicieuse, lancée par B'nai Brith et d'autres au Canada, en Israël, au Royaume-Uni et aux États-Unis a ciblé M. Diab. En vertu de cette campagne, Hassan Diab, sa conjointe et leurs deux enfants ont fait l'objet de lettres haineuses et de menaces de mort. Cette campagne a été renforcée le 13 novembre 2024 par un éditorial publié à la une du *National Post* et rédigé par l'ambassadeur israélien au Canada, Iddo Moed. Le 10 janvier 2025, des articles ont été publiés dans le *National Post* et le *Ottawa Citizen* sous le titre "*L'assassin condamné et l'Université Carleton se séparent.*"

La dossier français contre Hassan Diab a toujours été extrêmement faible, fait reconnu par Robert Maranger, juge lors de l'audience d'extradition de Hassan Diab, qui décida à contre-cœur en 2011 l'extradition de Hassan en France. En rédigeant sa décision, il déclara que les accusations françaises à l'égard de Hassan contenaient "*beaucoup d'argumentation, d'hypothèses, de conjecture, ainsi que des références à des renseignements reçus, sans description des sources de ces renseignements ou des circonstances dans lesquelles ils ont été obtenus.*" Il ajouta que "*les perspectives de condamnation dans le cadre d'un procès équitable semblent peu probables.*"

Après l'extradition de Hassan Diab en France en 2014, deux des juges d'instruction français les plus expérimentés et les plus respectés, Jean-Marc Herbaut et Richard Foltzer, firent une enquête complète et méticuleuse. Ils ne découvrirent aucune preuve directe de l'implication de Hassan Diab dans l'attentat contre la synagogue de la rue Copernic à Paris, tandis que toutes les preuves pouvant être vérifiées scientifiquement exclurent Hassan Diab. Par contre ils trouvèrent des preuves solides que Hassan Diab

était à Beyrouth, à étudier et à passer ses examens, au même moment où la personne qui posa la bombe était à Paris. Le 12 janvier 2018, Herbaut et Foltzer publièrent une **Ordonnance de non-lieu** de 80 pages, n'ayant pas trouvé de preuves qui justifieraient un procès criminel contre Hassan Diab. Après trente-huit mois d'incarcération (la plupart en réclusion solitaire), sans avoir fait face à des accusations formelles, M. Diab fut relâché sur le champ et put retourner chez lui au Canada, auprès de sa famille, le 14 janvier 2018.

En avril 2018, le procureur, de concert avec les parties civiles qui représentaient les familles des victimes, alla en appel contre l'Ordonnance de non-lieu. La procédure traîna pendant presque trois ans, jusqu'en janvier 2021, alors que la Cour d'appel renversa l'Ordonnance de non-lieu des juges d'instruction et ordonna que Hassan Diab subisse un procès. L'avocat canadien de Hassan, Donald Bayne, commenta cela comme suit : *"Les erreurs multiples et sérieuses au sujet des faits, le fait que la Cour d'appel se soit fiée à des 'preuves' si peu fiables qu'il aurait fallu les mettre de côté, la déformation de l'expertise graphologique mandatée par la Cour, le recours à de la pure spéculation dans un effort d'écarter des 'éléments essentiels' tels les empreintes digitales disculpatoires ou la preuve que M. Diab avait un alibi au moment où le crime eut lieu, l'ignorance obstinée des preuves et l'imposition à Hassan Diab de l'obligation de prouver son absolue innocence 'indisputablement' — tout cela démontre le fait que la décision de la Cour d'appel d'annuler l'Ordonnance de non lieu des juges d'instruction et d'ordonner que Hassan Diab subisse un procès en France est une décision injuste, qui perpétue une erreur judiciaire qui dure depuis plus de dix ans."*

[L'analyse complète de Donald Bayne se trouve ici:

<https://www.justiceforhassandiab.org/wp-content/uploads/2021/05/DIAB-Memo-France-COA-2021-05-05.pdf>]

L'étiquette *"celui qui a été condamné parce qu'il a fait sauter une synagogue"*, collée à la personne de Hassan Diab, provient du procès ubuesque tenu *in absentia* en 2023 devant la "Cour d'assise anti-terroriste spécialement constituée". Ce procès avait comme objectif de trouver Hassan Diab coupable d'avoir fait sauter la synagogue; l'arrêt pénal qui en a résulté était basé sur des inventions diffamatoires, sur des renseignements fournis par des "services secrets", sur la négation de preuves disculpatoires et sur le parjure. Il est important de noter que les deux juges d'instruction (Jean-Marc Herbaut et Richard Foltzer), qui avaient libéré Hassan Diab en 2018, ont témoigné en sa défense, et ont répété leur conclusion que toute condamnation de Hassan Diab serait sans fondement. La Cour d'assise spéciale rejeta leur témoignage et déclara plutôt que Hassan Diab était coupable.

Cette condamnation française injuste était fondée sur des renseignements non fiables, secrets, dont la provenance était inconnue, qui seraient inadmissibles dans une cour de justice au Canada et au Québec.

**Le Canada ne doit pas participer à cette injustice et doit déclarer de manière urgente et sans équivoque que Hassan Diab ne fera pas l'objet d'une deuxième extradition.**

**Pour de plus amples renseignements et plus de détails sur ce qui précède,  
contacter :**

**Roger Clark**  
**erogclark@gmail.com**  
**Comité de soutien de Hassan Diab**  
**<https://justiceforhassandiab.org>**